

Textes de référence

1 - Circulaire n° 90-269 du 09/10/1990 (BO n°42 du 15/11/1990) et plaquette d'accompagnement (4 pages) : signal national d'alerte, consignes et recherche de lieux de confinement. (plaquette épuisée)



2 - BO n° 45 du 12/12/1996 : présentation du plan SESAM (validé le 20/12/1995).

3 - BO hors série n°3 du 30/05/2002 : « Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs ». (voir précisions en page suivante)



4 - Plaquette de l'O.N.S. : « Les établissements d'enseignement face à l'accident majeur » - juin 2002.



Sont en cours de réalisation ou de rediffusion à la date de publication de ce document :

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.)
L'ensemble des Dossiers Communaux Synthétiques (D.C.S.)

Généralités

CONTENU DU B.O. HS N°3 DU 30 MAI 2002

Circulaire n° 2002-119 du 29/05/2002 : présentation et objectif du PPMS.

📖 **Guide pratique** « L'établissement scolaire face à l'accident majeur » informations et démarche de mise en place adaptable

- à tous types de risques majeurs,
- à tous types d'établissements scolaires.

📖 **12 fiches annexes** pour rendre opérationnel le guide (textes, répartition des missions, conduites à tenir ...) *documents en fiches simples cartonnées pour en faciliter la reprographie.*



OBJECTIF :

Être prêt, face à une situation de crise liée à la su *accident majeur à ...*

- ✚ ... assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours extérieurs,
- ✚ ... appliquer les directives des autorités.

La direction des secours relève de l'autorité de police compétente :

- 📖 **Le maire** dans l'attente du déclenchement d'un plan ORSEC ou d'urgence
- 📖 **Le préfet** qui devient responsable de l'organisation des secours (DOS) en cas de déclenchement d'un plan ORSEC ou d'urgence
A ce titre,

- il a droit de réquisition des biens et des personnes,
- il est responsable de l'information

Le directeur d'école ou le chef d'établissement est pl *on autorité*
(communication avec la cellule de crise de la préfecture)

